



CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 31/01/2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente et un janvier, les membres du Conseil municipal de la Commune d'Azay Le Ferron, se sont réunis à dix-neuf heures à la salle de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le vingt-quatre janvier deux mille vingt-trois, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

La convocation a été affichée le 24 janvier 2023

L'ordre du jour de la séance était le suivant :

- Changement de nom de lieu-dit
- Avenant convention voirie CDC Cœur de Brenne
- Convention ligue du centre location gîte
- Achat bâtiment AE323
- Augmentation des loyers Maison de Santé Pluridisciplinaire
- Utilisation des cuisines de la salle des fêtes
- Suite VIVAL
- Questions diverses

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes. MAROTTE Marie-Thérèse. LEDOUX Marie-Noëlle. LIDON Michèle. CHERENCE Aline. Virginie MAUBOIS BIDAULT Virginie.
Mrs. JUBERT Christophe. TORTISSIER Bruno. ROUX Patrick. GUENIN Alain. Christian DUBREUIL. CELLERIN Gilles. BLANCHET Amélie.

ÉTAIENT ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

Mr LAVERGNE David.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Mr THOMAS Gilles a donné pouvoir à Mr Christophe JUBERT

PARTICIPAIENT À LA RÉUNION

Isabelle FEIGNON, secrétaire de Mairie

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Marie-Thérèse MAROTTE est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

1. Approbation du procès-verbal du 07 décembre 2022

Le procès-verbal du 07 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

2. Changement de nom de lieu-dit : « Le chignolet » au lieu de « Le Chiolet »

Le Conseil Municipal propose de se renseigner aux hypothèques avant de prendre une décision.

3. 20230131-01 Avenant 1 convention voirie CDC Cœur de Brenne (scrutin public)

Monsieur le Maire donne lecture de l'avenant à la convention de voirie voté par la Communauté de Communes Cœur de Brenne qui indique de ne plus rembourser les frais d'entretien liés au fauchage et débroussaillage de la voirie communautaire aux communes à compter du 01/01/2022. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur cet avenant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte cet avenant, et autorise le Maire à le signer avec la Communauté de Communes Cœur de Brenne.

4. 20230131-02 Convention ligue de l'enseignement Centre Val de Loire pour la location du gîte (scrutin public)

Monsieur le Maire donne lecture de la convention qui sera établie avec la ligue de l'enseignement Centre Val de Loire pour la location du gîte des communs du château.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte cette convention, et autorise le Maire à signer l'avenant avec la ligue de l'enseignement.

5. 20230131-03 Achat bâtiment AE323 (scrutin public)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la proposition de Mme MARTEL qui nous informe son intention de nous vendre le bâtiment cadastré AE323 jouxtant la maison combe qui est en état de délabrement pour un prix de 2000.00€. Il précise que ce bâtiment fait partie du projet global de rénovation pour accueillir le CPIE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte cet achat pour un montant de 2000.00€ auquel s'ajouteront les frais de notaire. Il précise que ce montant a été prévu au budget par la délibération d'autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du 7 décembre.

6. 20230131-04 Création de charges locatives pour les locaux Maison de Santé Pluridisciplinaire (scrutin public)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que vu les augmentations des frais d'électricité de la Maison de Santé Pluridisciplinaire, il conviendrait de créer à compter du 01/02/2023 des charges locatives en plus des loyers d'un montant de 2.5% de chaque loyer initial à savoir :

- Mme Sauvestre Coralie : 1.75€/mois
- Mme Boue Charlotte : 5€/mois
- Mme Frogé Sophie : 2€/mois
- SCP Gauduchon/Ferragu : 15€/mois
- SCP Gauduchon/Ferragu : 11.25€/mois
- Mr Guevelou Raphaël : 12.25€/mois
- Mr Guillot-Bennoin Sophie : 2€/mois
- Mme Ivars-Gervais Stéphanie : 3.75€/mois
- Mr Lenoc Sébastien : 3.75€/mois
- Mr Loiseau Yannick : 3.75€/mois
- Mme Martin Audrey : 3.75€/mois
- Mme Pillard Clara : 2€/mois
- Soph Well Therapy : 1.25€/mois
- Mr Wery Bruno : 2€/mois
- Mr Wlodarek Alexis : 1.50€/mois
-

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte cette création de charges locatives aux montants prévus ci-dessus à compter du 01/02/2023 et autorise Monsieur le Maire à signer les avenants au bail.

7. 20230131-05 Utilisation des cuisines de la salle des fêtes

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de Mr Mathieu Musnier, qui souhaiterait utiliser les cuisines de la salle des fêtes 2 fois par semaine pour la préparation de ses plats. Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 2 abstentions (Mr Amélic Blanchet et Mme Virginie Maubois) et 12 voix contre, n'accepte pas de louer les cuisines de la salle des fêtes.

8. Suite VIVAL

L'épicerie a fermé depuis 15 jours. Qu'est que la commune peut faire ?

Monsieur le Maire demande l'avis de chacun et précise que les travaux ne peuvent se faire que par la CDC Cœur de Brenne car elle a la compétence économique.

3 solutions sont envisagées :

- Achat du bâtiment, travaux et gestion par un privé
- Achat du bâtiment actuel par la commune
- Achat d'un autre bâtiment plus petit par la commune

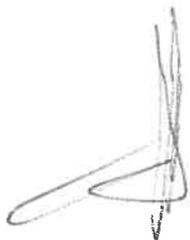
9. Questions diverses

- Bois de chauffage : une délibération sera prise au prochain conseil municipal pour le tarif
- Signature partenariat valeco 02/02 11h30
- Conseil d'école 06/02/ 18h00 : Mme Marotte représentera la commune



Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 20h45.

Le Maire,
Christophe JUBERT



Le Secrétaire
Marie-Thérèse MAROTTE

